



Avis d'audience

27 juin 2014

Réf. 2014-H-104

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience le 14 juillet 2014 pour examiner la demande d'Ontario Power Generation (OPG) qui souhaite prolonger de 12 mois la durée de son permis d'exploitation d'un réacteur de puissance (PERP) pour sa centrale nucléaire de Darlington. La centrale nucléaire de Darlington est située dans la municipalité de Clarington, sur la rive nord du lac Ontario.

Le permis actuel de la centrale nucléaire de Darlington est valide jusqu'au 31 décembre 2014. La modification proposée consiste à prolonger le permis actuel de 12 mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2015, selon les mêmes dispositions que celles du permis actuel. Ainsi, OPG disposera de suffisamment de temps pour fournir une documentation plus complète, refléter les nouvelles attentes de la CCSN et favoriser la participation du public dans le processus d'audience pour un permis de longue durée, incluant la réfection des réacteurs.

La CCSN a publié un [avis d'audience publique pour la centrale nucléaire de Darlington le 10 mars 2014](#). Si la demande de prolongation d'OPG est approuvée, l'audience publique qui était prévue pour novembre 2014 sera reportée.

À la suite des délibérations de la séance à huis clos et de la décision de la Commission sur cette question, le *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disposition du public.

Les mémoires d'OPG et du personnel de la CCSN ne sont pas disponibles en ligne. Pour en obtenir une copie, il faut en faire la demande au Secrétariat, à l'adresse ci-dessous :

a/s de Marie-Claude Valade
Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : 613-947-8597 ou 1-800-668-5284
280, rue Slater, C. P. 1046 Téléc. : 613-995-5086
Ottawa (Ontario) K1P 5S9 Courriel: interventions@cnsccsn.gc.ca